

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI
5 DÉCEMBRE 2011
2011-12-05**

**Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 décembre 2011 à
20 heures, heure ordinaire des assemblées.**

**Étaient présents: Messieurs Gilles Ducharme, Pierre-Michel
Gadoury, Mario Tremblay, Éric Beaulieu et Jean Robitaille sous la
présidence du Maire monsieur Normand Champagne.**

Était absente: Madame Isabelle Desrosiers.

II Y A QUORUM

**Son honneur le Maire monsieur Normand Champagne procède à
l'ouverture de la présente assemblée.**

2011-362

**Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du Conseil
tenue le 7 novembre 2011**

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil tenue le
7 novembre 2011 soit et est adopté;

Adopté unanimement.

**Son honneur le Maire, monsieur Normand Champagne, procède au
dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus
et la Directrice générale, madame Nicole D. Archambault en fait
lecture.**

2011-363

GALOP (N/D B-1323)

Madame Jacline Lagueux du Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (GALOP) nous dépose une demande d'appui pour la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans lors du prochain budget du Québec. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

ATTENDU QUE des ménages de notre municipalité de Saint-Jean-de-Matha ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Il est proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : demande soit faite au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE : demande soit faite au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

QUE : demande soit faite au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de 5 ans;

Adopté unanimement.

2011-364

Le Festival de Lanaudière (N/D B-0266)

Le Festival de Lanaudière, par l'entremise de son Directeur général, monsieur François Bédard, désire savoir si nous sommes toujours disposée à poursuivre l'entente qui lie le Festival à la Municipalité depuis quelques années. Notre appui financier permettrait de présenter pour cette 34^e édition qui se déroulera du 7 juillet au 5 août 2012, un concert à l'église de Saint-Jean-de-Matha. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

CONSIDÉRANT QU'une partie des profits de la vente des billets du concert fait à Saint-Jean-de-Matha est remis directement à l'Église;

Il est proposé par le conseiller Éric Beaulieu
Et résolu

QUE : la municipalité poursuit son association avec le Festival de Lanaudière ;

QU' : un montant de 1000 \$ soit alloué au Festival de Lanaudière pour la continuité de ses activités;

Adopté unanimement.

2011-365

Propriétaire de la 2^e avenue Rivière-Noire-Sud (N/D B-1033 & X-0307)

Pour faire suite aux nouvelles informations reçues, rescinder, s'il y a lieu, la résolution 2011-325 et continuer le contrat de déneigement de ladite rue avec *Le Jardinier du Coin* pour les saisons 2011-2012 et 2012-2013.

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme
Et résolu

QUE : la résolution 2011-325 soit et est rescindée;

QUE : le déneigement de ladite rue continue d'être effectuer par *Le Jardinier du Coin* pour les saisons 201-2012 et 2012-2013;

Adopté unanimement.

2011-366

Maison des jeunes « Le Gros Orteil » (N/D B-1663)

En vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard d'une demande déposée par la maison des jeunes « Le Gros Orteils » de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière. Cette demande vise à reconnaître l'organisme mentionné en titre aux fins d'exempter l'immeuble situé au 85, rue Principale. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs organismes à Saint-Jean-de-Matha et qu'ils ne sont pas tous sous le même toit;

CONSIDÉRANT QU'il y aura un manque à gagner;

CONSIDÉRANT QU'ils utilisent les mêmes services que les gens de Saint-Jean-de-Matha;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité investit beaucoup pour les jeunes, par ses infrastructures municipales;

Il est proposé par le conseiller Éric Beaulieu
Et résolu

QUE : la municipalité ne peut donner suite à cette demande;

Adopté unanimement.

2011-367

Ministère des transports (N/D B-1944)

Monsieur Guy Allaire, ingénieur pour Transport Québec nous avise que le pont 3306 situé sur le chemin de la Belle-Montagne au dessus de la Rivière-Noire, sera fermé dans les prochains jours. À cet effet, procéder, s'il y a lieu, à l'adoption d'une résolution demandant au Ministère des Transports de mettre dans leur priorité, la réparation dudit pont.

COMPTE TENU QUE ce pont fait parti du plan d'urgence de la municipalité;

COMPTE TENU QU'il y a cinq ans, lors du transfert de ce pont à la Municipalité, nous y avons investit plus de 90 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Éric Beaulieu
Et résolu

QUE : la municipalité demande une rencontre avec les représentants du Ministère des Transports dans le but de trouver des solutions et refuse la fermeture du pont 3306;

Adopté unanimement.

2011-368

Les Serres Saint-Jean-de-Matha (N/D A-0082)

Demande nous est faite par *Asselin, Sabourin, Germain, société nominale d'avocats*, représentant les Serres Saint-Jean-de-Matha à l'effet d'obtenir l'autorisation à la CPTAQ pour le déplacement de l'assiette d'une servitude de passage. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Jean-de-Matha conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles transmette à la commission la recommandation suivante :

Conformité au règlement de zonage : La demande est conforme au Règlement de zonage 502 de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Matawinie.

Les critères de l'article 62 : ne s'appliquent pas ou n'ont aucune conséquence négative.

*Pour tous ces motifs, la municipalité de Saint-Jean-de-Matha est favorable à la demande déposée par Asselin, Sabourin, Germain, société nominale d'avocats, représentant Les Serres Saint-Jean-de-Matha.

Adopté unanimement.

2011-369

Soumission « Restaurant du pavillon Bertrand-Généreux » et « Entretien de la patinoire » (N/D X-0233)

Donner suite, s'il y a lieu, aux offres reçues pour « Restaurant du pavillon Bertrand-Généreux » et « entretien de la patinoire ».

Offre reçue pour « Restaurant du pavillon Bertrand-Généreux » :

- Monsieur Jean-Christophe Labrie offre un montant de 50 \$ pour la concession du restaurant;

Offres reçues pour « Entretien de la patinoire »:

- Messieurs Luc et Yves Archambault 6500 \$ taxes incluses
- Monsieur Jean-Christophe Labrie 8000 \$ taxes incluses

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu
Et résolu

QUE : la concession pour le restaurant du pavillon Bertrand-Généreux soit et est accordée à Monsieur Jean-Christophe Labrie au montant de 50 \$ compte-tenu qu'il est le seul soumissionnaire;

QU' : une modification soit apportée au devis de soumission, au 7^e paragraphe de la section « Restaurant » pour se lire comme suit: Le concessionnaire devra laisser tous les locaux libres faisant parti du Pavillon Bertrand-Généreux lors d'organisation d'activités ou d'évènements spéciaux qui sont organisés en partenariat avec la Municipalité. Un maximum de 4 activités ou évènements par année seront tenus.

Concernant l'opération du restaurant du Pavillon Bertrand-Généreux, pour les 4 activités ou évènements ci-haut cités, l'exploitant devra s'entendre avec les organisateurs. Si les parties ne parviennent pas à s'entendre, la Municipalité se garde le droit d'intervenir et de prendre la décision;

QUE : la décision pour l'entretien de la patinoire soit mise à l'étude jusqu'à la prochaine session du Conseil;

Adopté unanimement.

2011-370

Soumission « Fourniture d'huile à chauffage pour l'Hôtel de ville »
(N/D X-0281)

Donner suite, s'il y a lieu, aux offres reçues pour « Fourniture d'huile à chauffage pour l'Hôtel de ville ».

Un seul soumissionnaire:

- Les pétroles Sonic 0,9520 \$ le litre + taxes

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la présente soumission pour « Fourniture d'huile à chauffage pour l'Hôtel de ville » soit et est accordée aux Pétroles Sonic au montant de 0,9520 \$ le litre + taxes, compte tenu qu'il est le seul soumissionnaire;

Adopté unanimement.

2011-371

Soumission « Achat de diésel » (N/D X-0285)

Donner suite, s'il y a lieu, aux offres reçues pour l' « Achat de diésel ».

- André Garceau inc. 1,3557 \$ le litre taxes incluses
- Le Groupe Harnois inc. 1,3329 \$ le litre taxes incluses

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la présente soumission pour « Achat de diésel » soit et est accordée au Groupe Harnois inc. au montant de 1,3329 \$ le litre taxes incluses, compte tenu qu'il est le plus bas soumissionnaire;

Adopté unanimement.

AVIS DE MOTION
A - 13 - 2011
Donné 05-12-2011

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Ducharme qu'il sera présenté pour adoption, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement concernant la verbalisation d'une partie de la rue Hervé-Gravel et de la rue Mélissa, et demande en vertu de l'article 445 du code municipal dispense de lecture dudit règlement.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE

RÈGLEMENT NO : 462-2

**POLITIQUES ADMINISTRATIVES
POUR LA PERCEPTION DES COMPTES
DE TAXES**

Règlement ayant pour effet de modifier notre règlement 462-1, plus particulièrement l'article 2, relatif à la perception des comptes de taxes.

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire changer le nombre de versements pour la perception des taxes municipales;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par Jean Robitaille, conseiller, lors de la séance du Conseil tenue le 7 novembre 2011;

À ces causes et raisons,

Il est proposé par le conseiller Jean Robitaille
Et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Jean-de-Matha adopte à toutes fins que de droits le règlement n° 462-2, et qu'il soit ordonné, décrété et statué ce qui suit;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le Conseil autorise, par le présent règlement, que le total des taxes foncières et de services et/ou de tout autre règlement compris dans un compte d'au moins 300 \$, soit divisible en quatre versements égaux, dont le premier versement doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte; le deuxième versement doit être effectué au plus tard le soixantième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte; le troisième versement doit être effectué au plus tard le soixantième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement; le quatrième versement doit être effectué au plus tard le soixantième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le troisième versement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA
CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE
DEUX MILLE ONZE.**

Normand Champagne, Maire

Nicole D. Archambault, Directrice générale

2011-372

Règlement n° 462-2 (N/D C-0421)

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de notre Règlement 462-2, règlement ayant pour effet de modifier notre Règlement 462-1, plus particulièrement l'article 2, relatif à la perception des comptes de taxes.

Proposé par le conseiller Jean Robitaille
Et résolu

QUE : le Règlement 462-2, règlement ayant pour effet de modifier notre Règlement 462-1, plus particulièrement l'article 2, relatif à la perception des comptes de taxes soit et est adopté;

Adopté unanimement.

2011-373

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha / Rapports
(N/D B-1067)

Adoption des rapports des incendies et des pratiques qui ont été déposés par le service des incendies. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Jean Robitaille
Et résolu

QUE : les rapports des incendies et des pratiques déposés par le Service des incendies soient et sont acceptés;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

2011-374

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha / Formation
(N/D B-1463)

Autoriser, s'il y a lieu, les formations suivantes :

Formation *Pompier 1* de monsieur Stéphane Plante qui se déroulera au début janvier 2012 ;
Formation *Matières dangereuses* de monsieur Éric Beaulieu ;
Formation *Décarcération de 7 pompiers qui se donnera au printemps prochain* ;

Proposé par le conseiller Jean Robitaille
Et résolu

QUE : la municipalité autorise les formations ci-haut mentionnées;

Adopté unanimement.

2011-375

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha / Embauche
(N/D B-1435)

Monsieur Jean-François Bruneau, Directeur du service des incendies désire accueillir au sein de l'équipe de pompiers, monsieur Daniel Ayotte pour une période d'essai minimum de 12 mois.

Proposé par le conseiller Jean Robitaille
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à l'embauche de monsieur Daniel Ayotte à titre de pompier à l'essai;

QU' : une rencontre soit effectuée avec le directeur des incendies, monsieur Jean-François Bruneau, afin de planifier et stabiliser le nombre de pompiers;

Adopté unanimement.

2011-376

Liste des comptes à payer

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste des comptes à payer au montant de 106 004,38 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la liste des comptes à payer au montant de 106 004,38 \$ soit et est adoptée;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Chèques	Fournisseurs	Montants
6755	ARCHAMBAULT NICOLE	36.00
6756	AERO-FEU	1148.36
6757	ASSOCIATION DES CHEFS	239.24
6758	ASSOCIATION DES POMPIERS	866.83
6759	AUBERGE DU LAC-TAUREAU	2785.61
6760	AUDREY FLEURISTE	62.65
6761	AUTOS ET CAMIONS DANNY LEVESQUE INC.	118.00
6762	BANQUE NATIONALE	473.16
6763	BELANGER SAUVE	1187.96
6764	BELL GAZ LTEE	1124.85
6765	BRUNEAU JEAN-FRANCOIS	105.00
6766	CANADAN TIRES	341.76
6767	CERTILAB INC.	2738.86
6768	CHAMPAGNE NORMAND	143.10
6769	C.M.P. MAYER INC.	3787.87
6770	CONSTRUCTION S.R.B.	160.21
6771	C.R.S.B.P.	100.00
6772	DESROSIERS ISABELLE	15.30
6773	DESSAU	12850.74
6774	DISTRIBUTION BRUNET INC.	7102.87
6775	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.	1239.45
6776	DURA-LIGNES INC.	2652.18
6777	EBENISTERIE BENJAMIN MONETTE	1731.66
6778	ENTREPRISES MARCEL ROBERGE INC.	2066.72
6779	FEDERATION QUÉBÉCOISE	250.77
6780	FORMULES MUNICIPALES	103.12
6781	FORTIER FRANCOIS	128.17
6782	GARAGE CARL GADOURY	402.05
6783	GARAGE JACQUES GADOURY	676.72
6784	GARAGE JACQUES RACINE INC.	125.21
6785	GARAGE MARTIN GÉNÉREUX INC.	208.48
6786	GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC.	269.15
6787	IMPRIMERIE YADO	31.33
6788	JACQUES THÉRIAULT (PIERREVILLE)	626.59
6789	JOBERT INC.	139.56
6790	LBHA & ASSOCIÉS	7382.34
6791	LE GROUPE HARNOIS INC.	2341.65
6792	LEONARD NICOLE	566.87
6793	LEPINE & FRÈRES INC.	1492.55
6794	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	190.20
6795	LES POÊLES À BOIS DU FORGERON	142.41
6796	LES SERVICES EXP INC.	341.78
6797	LOCATION DANIEL ARBOUR	256.33

Chèques	Fournisseurs	Montants
6798	MARTECH INC.	3025.85
6799	MCGRAPHIQUES INC.	193.11
6800	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	1225.56
6801	METRO BOUCHER	83.46
6802	MORIN ÉLECTRIQUE ENR.	603.80
6803	MUNICIPALITÉ SAINT-CHARLES-BORROMÉE	1430.00
6804	NORDIKEAU INC.	1856.33
6805	NORTRAX	79.14
6806	PAPETERIE DU CARREFOUR INC.	64.03
6807	PAUSE CAFE DL INC.	55.60
6808	PAVAGES L.P. INC.	12 912.26
6809	PG GOVERN QC INC.	375.95
6810	PIECES D'AUTOS LE PORTAGE LTEE	38.91
6811	POSTES CANADA	929.48
6812	PRODUITS CHIMIQUES SANY INC.	89.66
6813	PRODUITS SHELL CANADA LTEE	252.12
6814	PROVOST MARTIN	412.32
6815	PUBLICATION CCH LTEE	941.85
6817	RIVEST ET FILS	392.02
6818	SÉCURITÉ LANAUDIÈRE ENR.	33.61
6819	SERRURIER JOLIETTE INC.	38.73
6820	SERVICE EQUIP. SECURITÉ JOLIETTE INC.	153.80
6821	SGSF CENTRE MATÉRIAUX SECS	3189.90
6822	SINTRA INC.	377.10
6823	SOCIÉTÉ RAYNALD MERCILLE	1284.10
6824	TECHNOREM INC.	13 830.79
6825	TECHNICOMM	70.41
6826	VISA DESJARDINS	699.02
6827	WOLSELEY	103.63
6828	XEROX CANADAN LTEE	723.02
6829	YVON ST-GEORGES INC.	1785.16
		106 004.38 \$

Adopté unanimement.

2011-377

Transfert de fonds

Autoriser, s'il y a lieu, le transfert de fond d'un montant de 66 732 \$, selon la liste déposée à cet effet.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : les transferts de fond d'un montant de 66 732 \$ soient et sont autorisés;

Adopté unanimement.

2011-378

Appropriation de surplus

Procéder, s'il y a lieu, à l'appropriation du surplus accumulé en 2011 d'un montant de 5655 \$ du poste *Aqueduc Belle-Montagne* au poste budgétaire 2012 *Aqueduc Belle-Montagne*.

Proposé par Le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : l'appropriation du surplus accumulé d'un montant de 5655 \$ du poste *Aqueduc Belle-Montagne* au poste budgétaire 2012 *Aqueduc Belle-Montagne* soit et est acceptée;

Adopté unanimement.

2011-379

NORDIKeau inc. (N/D X-0322)

Acquitter, s'il y a lieu, la facture de NORDIKeau inc. au montant de 845,88 \$ + taxes pour leur assistance technique lors des travaux exécutés sur la rue Principale.

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme
Et résolu

QUE : la municipalité acquitte la facture de NORDIKeau inc. au montant de 845,88 \$ + taxes pour leur assistance technique;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2011-380

NORDIKeau inc. (N/D B-1052 & B-1969)

Renouveler, s'il y a lieu, le mandat de la compagnie Nordikeau inc. pour l'assistance technique relative au suivi et à la supervision des opérations des ouvrages d'assainissement, au montant de 3559,54 \$ + taxes et de 2763,39 \$ + taxes pour l'assistance technique relative à la gestion des activités reliées au suivi environnemental de l'ancien LES, pour l'année 2012, représentant une hausse de 3 % du coût de l'année 2011.

Proposé par le conseiller Jean Robitaille
Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle le mandat de la compagnie Nordikeau inc. pour l'assistance technique relative au suivi et à la supervision des opérations des ouvrages d'assainissement, au montant de 3559,54 \$ + taxes et de 2763,39 \$ + taxes pour l'assistance technique relative à la gestion des activités reliées au suivi environnemental de l'ancien LES, pour l'année 2012, représentant une hausse de 3 % du coût de l'année 2011;

Adopté unanimement.

2011-381 **REGIM** (N/D B-0655)

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption des prévisions budgétaires de REGIM pour l'année 2012.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité adopte le dépôt des prévisions budgétaires de REGIM pour l'année 2012 pour un budget total de 1 839 030 \$;

Adopté unanimement.

2011-382 **Tableau électronique** (N/D B-0022)

Suite au projet pilote d'une politique d'affichage pour le tableau électronique installé sur le terrain de la Caisse Desjardins, modifier, s'il y a lieu, la politique d'affichage.

*Monsieur Mario Tremblay fait la lecture de la politique d'affichage du tableau électronique:

- Les organismes cité ci-haut auront priorité;
- Le dépôt de la demande devra être faite au bureau de la municipalité, 30 jours avant l'évènement;
- Le message sera diffusé sur une période de 2 semaines;
- L'évènement devra être ponctuel et non dans le cadre d'activité régulière ;
- Le nombre de page déroulante sera de 3 maximum;
- La durée du message par page sera de 5 secondes;
- Le nombre maximum de message en boucle sera de 4 minutes;
- Les organismes pourront diffuser leurs évènements à raison de 6 parutions par année, à l'exception des activités qui ont pour but d'amasser des fonds lors d'activité de bienfaisance et/ou de charité;
- L'organisme devra défrayer un montant de 10\$ par parution pour le montage;
- La Caisse devra afficher seulement les activités se déroulant sur le territoire de la municipalité;
- L'organisme devra compléter la feuille ci-jointe et la retourner à la municipalité 30 jours avant l'évènement.

Il est proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la présente politique soit et est acceptée;

Adopté unanimement.

2011-383 **Ministère des Transports du Québec** (N/D B-0719)

Adresser, s'il y a lieu, une demande au Ministère des transports du Québec lui signifiant que lorsqu'il nettoie les puisards de la rue Sainte-Louise (route 337), qu'il effectue également le nettoyage de ceux de la route Louis-Cyr (route 131).

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme
Et résolu

QUE : la municipalité adresse une demande au Ministère des transports du Québec lui signifiant que lorsqu'il nettoie les puisards de la rue Sainte-Louise (route 337), qu'il effectue également le nettoyage de ceux de la route Louis-Cyr (route 131);

Adopté unanimement.

2011-384 **Aqueduc, usine d'épuration et ancien L.E.S.** (N/D B-0250 & B-1969)

Renouveler, s'il y a lieu, pour l'année 2012, le mandat de la compagnie Certilab pour les analyses en matière d'eau potable au même prix que 2011 soit : 3010 \$ + taxes pour le réseau Belle-Montagne, 3468 \$ + taxes pour le village, 3022 \$ + taxes pour les analyses des eaux usées et de 5026 \$ + taxes pour les analyses de l'ancien L.E.S.

Il est proposé par le conseiller Jean Robitaille
Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle pour l'année 2012, le mandat de la compagnie Certilab pour les analyses en matière d'eau potable au même prix que 2011 soit : 3010 \$ + taxes pour le réseau Belle-Montagne, 3468 \$ + taxes pour le village, 3022 \$ + taxes pour les analyses des eaux usées et de 5026 \$ + taxes pour les analyses de l'ancien L.E.S;

Adopté unanimement.

2011-385 **Taux d'intérêt** (N/D B-1066)

Fixer, s'il y a lieu, le taux d'intérêt pour les comptes 2012 et antérieurs.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité fixe le taux d'intérêt pour les comptes 2012 et antérieurs à 15 %;

Adopté unanimement.

2011-386

Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie / Marge de crédit
(N/D B-1618)

Adresser, s'il y a lieu, une demande à la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie à l'effet de rehausser notre marge de crédit au montant de 900 000 \$ pour l'année 2012.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha adresse une demande à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Jean-de-Matha à l'effet de rehausser notre marge de crédit au montant de 900 000 \$ pour l'année 2012.

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents à cet effet.

Adopté unanimement.

2011-387

Bibliothèque municipale (N/D B-1879)

Renouveler, s'il y a lieu, le versement d'une gratification aux bénévoles de notre bibliothèque municipale pour l'année 2011 et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu
Et résolu

QUE : la Municipalité renouvelle le versement d'une gratification au montant de 100 \$ aux bénévoles de notre bibliothèque municipale pour l'année 2011;

QUE : des remerciements leur soient adressés pour leur dévouement et leur grande implication auprès des usagers de notre municipalité;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement.

2011-388

Bélanger Sauvé, avocats (N/D B-1959)

Renouveler, s'il y a lieu, notre mandat auprès de la firme Bélanger Sauvé, avocats, pour les services de Maître Yves Chaîné, pour la gestion des dossiers administratifs, au coût de 300 \$ + taxes par mois et de la gestion des dossiers de la Cour municipale, pour un montant global et forfaitaire de 1200 \$ plus taxes et déboursés, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Proposé par le conseiller Jean Robitaille
Et résolu

QUE : la municipalité retienne la proposition de services du Cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre, au coût de 300 \$ par mois pour l'année 2012;

QUE : la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de Matawinie selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 au montant de 1200 \$ + taxes et déboursés;

Adopté unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

2011-389

Ajournement de l'assemblée pour le 13 décembre 2011 à 19 h 30

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury

QUE : la présente assemblée soit et est levée.

Fin de l'assemblée à 20 h 38

Normand Champagne, Maire

Nicole D. Archambault, d.g.
